



Division Electorale

MANDAT

La Division Electorale a en charge la coordination et la mise en œuvre du Mandat électoral de la MINUSMA au Mali. Avec le Projet d'Appui au Processus Electoral du Mali (PAPEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Division Electorale constitue l'Equipe Electorale Intégrée des Nations Unies/United Nations Integrated Electoral Team (UNIET).

La mission de cette équipe est de « contribuer, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation d'élections locales transparentes, régulières, libres et ouvertes à tous, en apportant notamment l'aide logistique et technique voulue et en mettant en place des mesures de sécurité efficaces, conformément aux dispositions de l'Accord de Paix », tel que stipulé dans la Résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies et qui renouvelle le mandat de la MINUSMA.

POUR ACCOMPLIR SA MISSION, LA DIVISION ELECTORALE MÈNE LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

- Appui logistique : soutien au déploiement des hommes, du matériel électoral et des fonds nécessaires au bon déroulement des élections ;
- Appui technique : appui à l'actualisation du fichier électoral et à l'établissement des listes électORALES dans et hors du Mali et soutien à la gestion informatique des résultats et des contentieux. Aide à l'inventaire du matériel électoral sur le terrain à l'issue des élections ;
- Renforcement des capacités : contributions aux réflexions sur les réformes du système électoral Malien en cours mais également soutien pour la conservation du matériel électoral ; renforcement de capacités des femmes pour leur participation au processus électoral en tant qu'électrices et candidates ;
- Appui aux opérations de vote : déroulement des opérations, collecte, centralisation et gestion des résultats des élections de 2013 et celles à venir.